

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DE
TOURAINES PROPRES – 2 OCTOBRE 2019
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE,
SALLE JEAN GERMAIN – 18H00

ETAIENT PRESENTS : M. GALLIOT, Président
M. DATTEE, Vice-Président

Mmes CHAILLEUX, PLOQUIN, VIALLES (suppléante de M. Chapelot).
MM. AVENET (suppléant de M. Clémot) BABARY Loïc, BRUN (suppléant de M. Houllard), CARREAU, CHALON (suppléant de M. Massot), DELETANG, DUPONT, GUERINEAU, JOUZEAU, HUREL, MASSARD, OFFRE, VALLEE .

ABSENTS EXCUSES:

M. TRYSTRAM, Vice-Président

Mmes LEMARIE, SCHALK-PETITOT.

MM. CHAPELOT, CLEMOT, DOURTHE, FENET, HOULLARD, MARAIS, MASSOT, UHART.

Trésor Public : M. BREGEGERE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Touraine Propre : Mme AROCHE, M. FRAILLON

Smitom d'Amboise : Mme CORPS

CC Loches Sud Touraine : M. FAUVEL.

M. CHALON est désigné secrétaire de séance.

Avant de présenter l'ordre du jour, le Président souhaite rendre hommage à M. Rémy CUBERO, technicien du SMITOM d'Amboise et de la SPL Tri Val de Loir(e), récemment disparu. Homme de conviction, Rémy CUBERO a beaucoup œuvré au sein de Touraine Propre et fait preuve d'un grand courage dans son combat contre la maladie qui l'affectait. Le Comité Syndical respecte une minute de silence en sa mémoire.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 28 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Dans l'attente de l'arrivée de tous les délégués, le déroulé de l'ordre du jour est légèrement modifié.

ETUDES

POINT 15 – CENTRE DE TRI

M. le Président informe le Comité Syndical que l'appel d'offres concernant le centre de tri départemental a été lancé début juillet 2019. Le choix des entreprises retenues pour candidater s'effectuera début novembre 2019.

Un travail important a précédé le lancement de la procédure pour élaborer le cahier des charges, validé à la suite de deux réunions du conseil d'administration. M. Galliot tient à remercier les agents qui ont contribué à l'aboutissement de ce projet.

PLAN RÉGIONAL DES DÉCHETS

POINT 11 bis -PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets)

M. le Président fait part des inquiétudes des Présidents de Communautés de Communes qui vont être confrontés à la diminution des capacités de stockage des déchets résiduels.

Il indique que l'étude tripartite, initiée à la demande du Préfet de région, M. Jean-Marc Falcone se poursuit. Ce dernier a récemment quitté ses fonctions.

Tours Métropole Val de Loire (TMVL) a confirmé son avis défavorable sur le projet du plan régional à la suite de l'enquête publique. Les Communautés de Communes n'ont pas approuvé le SRADETT (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

TMVL a assis sa position sur des études confiées à des conseils juridiques et bureaux d'études nationaux.

Trois scénarii ont été analysés :

- stabilisation de la production globale de déchets,
- tendanciel,
- baisse de 1 % par an.

Ce modèle appliqué à TMVL est transférable aux autres territoires.

Sur la base d'un gisement de 146 000 tonnes en 2017 sur TMVL, « l'atterrissage » s'effectue entre 120 000 et 156 000 tonnes en 2035 pour cette seule collectivité, suivant les scénarii retenus.

La loi de transition énergétique fixe également à 65 % la valorisation-matière pour 2025.

La directive européenne fixe à 55 %, en poids pour les déchets municipaux.

L'objectif de 55 % en 2020 assigné par le plan régional n'est donc pas réaliste.

Les bureaux d'études soulèvent des interrogations quant aux produits pris en considération. Les refus de tri, les mâchefers, les CSR sont-ils bien exclus ?

Les objectifs chiffrés ne tiennent pas compte des efforts demandés sur le gaspillage alimentaire. La réussite de ces programmes peut diminuer le volume des biodéchets sans qu'il soit possible d'effectuer actuellement, des approches quantitatives.

La limitation du stockage en centre d'enfouissement ne va pas permettre de répondre aux besoins de traitement : 12 000 à 16 000 tonnes de droits à enfouir en 2035 pour 89 000 tonnes enfouies en 2017 !

Les déchets résiduels de TMVL se situeront entre 42 000 et 55 000 tonnes en 2035 (2 à 4 fois supérieurs aux droits à enfouir).

Sur le plan économique, cette diminution des capacités de stockage se traduit par l'explosion des coûts (exemple : hausse récente de 60 € à 90 € la tonne en Auvergne-Rhône-Alpes). Des départements sont confrontés à d'énormes problèmes (Cantal, Drôme, Cher après 2028).

A ces hausses tarifaires, s'ajoute l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui passera de 17 € à 65 € la tonne.

Les douanes appliquent une TGAP majorée à 175 € la tonne en 2025, si dépassement de tonnage (exemple : panne d'une installation imposant un traitement sur un autre site).

Les études démontrent qu'il n'existe pas de vide de four suffisant dans les incinérateurs de la Région Centre (exemple : Ouarville, près de Chartres, dans l'Eure-et-Loire).

M. Dattée souligne la responsabilité de celles et ceux qui se sont opposés à la réalisation d'une UVE (unité de valorisation énergétique) en Touraine au début des années 2000.

M. le Président constate que les opposants à l'incinération il y a quelques années, seraient prêts à accepter un transfert des déchets tourangeaux dans des incinérateurs hors département. Une telle situation serait paradoxale, source de pollution et de surcoût.

Il poursuit en précisant que le tri des biodéchets se traduit par des captages faibles à des coûts élevés. Des quantités substantielles de matière organique demeurent dans les déchets résiduels, d'où la pertinence de réflexion sur la méthanisation.

Selon les bureaux d'études, le volume global de déchets organiques captés, serait de l'ordre de 2 000 à 9 700 tonnes pour la Métropole en 2031 (1 500 tonnes actuellement). Le gisement sur les activités économiques est estimé à 11 000 tonnes. Les améliorations sur la collecte séparative ne résoudront pas le problème du traitement des déchets résiduels. Des installations seront nécessaires pour traiter ces biodéchets.

Selon les scénarii, le volume de déchets résiduels en 2031 pour la seule métropole varie de 53 000 tonnes avec une baisse de 1 % par an à 62 000 tonnes en cas de stabilisation, ou à 94 000 tonnes (fil de l'eau). L'UPEV avait été dimensionnée à 50 000 tonnes

La facture actuelle passerait de 7,3 à 8,4 millions d'€, 9,7 millions d'€, voire 14,7 millions d'€ selon le scénario retenu (seul coût de l'enfouissement).

Ces études complémentaires, confirment le bien fondé des analyses précédentes quant aux conséquences des décisions nationales et régionales qui conduisent à l'impasse.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET STATUTS

POINT 1 - DEMANDE DE SORTIE DU SYNDICAT TOURAINE PROPRE PAR LE SMICTOM D'AMBOISE :

M. le Président rappelle la demande du SMITOM d'Amboise de sortir du Syndicat Touraine Propre (cf lettre recommandée avec AR, arrivée à Touraine Propre, le 27/02/2019) du fait des changements qui allaient intervenir le 1er juillet 2019 (prise de la compétence collecte par le SMITOM qui allait devenir SMICTOM)

La décision du Comité Syndical avait été différée en l'attente des précisions juridiques ; les avis des Préfectures d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher faisaient apparaître des divergences d'interprétation.

Le Président de Touraine Propre a été reçu à deux reprises en Préfecture pour évoquer ce dossier : le 26 mars et le 4 juillet 2019.

Lors de la réunion du 4 juillet 2019, en présence de M. Offre, Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture :

- A confirmé que le retrait du SMITOM devait s'effectuer selon la procédure de droit commun,
- A souligné, tout l'intérêt d'un Syndicat départemental,
- A souligné l'intérêt d'une structure comme Touraine Propre comme « fédérateur et facilitateur » entre collectivités.
- A suggéré une étude d'évolution statutaire afin d'assurer le maintien du SMITOM dans la structure.

M. le Président rappelle que :

- Le Syndicat Touraine Propre a été créé à la demande de l'Etat, qui a élargi ses compétences d'études à la prévention à la source des déchets. Touraine Propre est ainsi l'un des seuls syndicats de ce type en Région Centre-Val de Loire.
- Le plan départemental adopté à l'unanimité avait préconisé la création d'un syndicat départemental à compétences élargies. Les départements les plus avancés sur le traitement des déchets sont ceux qui disposent, d'un syndicat unique de traitement (Vendée, Jura, Côtes d'Armor...).
- Le schéma régional en discussion a fait l'impasse totale sur ces sujets institutionnels.
- Le plan départemental sur l'intercommunalité n'a pas traité des évolutions de ce syndicat mixte malgré les demandes de son Président.

A titre personnel, M. le Président regrette qu'un syndicat veuille se retirer de Touraine Propre alors que l'objectif de fédérer l'ensemble du département, après de longs efforts était sur le point d'aboutir.

Touraine Propre a fait la preuve de son utilité pour constituer un réseau, conduire des actions de prévention, réaliser des études (exemple : centre de tri). Il s'interroge sur l'opportunité d'une telle décision à quelques mois des échéances électorales.

M. Offre confirme son souhait de « jouer collectif » comme il l’a démontré par le passé. Il considère que les services de l’Etat ne sont pas aidants sur ce dossier. A ce jour, aucune décision écrite n’a été transmise par les services préfectoraux.

Mme la Secrétaire Générale a évoqué la possibilité de faire évoluer les statuts.

Or, la situation reste très complexe, notamment sur la compétence collective, prise récemment. Des fournisseurs ne sont pas payés du fait de cet imbroglio juridique.

La solution consiste probablement à faire pression en menaçant de saborder Touraine Propre.

On constate, que certains syndicats ne sont toujours pas adhérents (exemple : Chinonais). L’évolution logique est peut-être de faire évoluer la compétence de la SPL Tri Val de Loir(e).

M. le Président fait observer que la dissolution de Touraine Propre n’est pas à l’ordre du jour. Le départ du SMITOM d’Amboise du réseau existant, constituerait un échec.

Il invite son collègue M. Dupont à présenter la situation sur le Nord-Ouest Tourangeau qui pourrait également conduire à des évolutions.

M. Dupont (CC TOVAL) fait part d’une réorganisation en cours sur le territoire de sa Communauté de Communes. Les schémas de coopération intercommunaux de l’Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire conduisent à des évolutions. Ce territoire tourangeau travaille de longue date avec le SMIPE (Saumur), lui-même adhérent du SIVERT (UVE de Lasse-49).

La Communauté de Communes n’est pas membre de la SPL Tri Val de Loir(e) puisqu’elle travaille avec le Maine-et-Loire (centre de tri en projet à Angers). La solution d’incinération à Lasse donne satisfaction avec des coûts inférieurs au stockage de Sonzay. Le SMIOM de Couesmes est ainsi appelé à disparaître par la répartition des communes concernées entre les deux Communautés de Communes Touraine Ouest Val de Loire et Gâtine- Choisilles-Pays de Racan).

Monsieur le Président prend acte de ces évolutions. Touraine Propre a parfaitement intégré depuis sa création les liens privilégiés de ce territoire avec l’Anjou.

Il souhaite néanmoins, le maintien des relations au sein de Touraine Propre sur des préoccupations communes (exemple : mutualisation des déchetteries).

Il rappelle le soutien déterminant de Touraine Propre pour structurer, la collecte du SMIOM de Couesmes.

Touraine Propre avait été appelé en urgence pour pallier au refus des prestataires de continuer à collecter ce territoire. Les techniciens de Touraine Propre avait été mis disposition pour organiser les marchés, acquérir des bacs...,aider à l’élaboration des budgets.

L’intérêt d’une solidarité départementale n’est pas à démontrer quand surviennent de telles difficultés.

M. Massard (Chinon), constate qu’il est urgent de faire pression sur les pouvoirs publics et les parlementaires pour souligner cette situation préoccupante.

M. le Président, indique avoir déjà saisi la Préfecture et les députés. Le dossier est bien connu de Mme Sophie Auconie qui est très présente à la Commission Environnement de Tours Métropole Val de Loire.

Il a saisi la Secrétaire d'Etat à la suite de l'annonce des consignes sur les bouteilles plastiques, il n'a pas reçu de réponse.

Les collectivités locales ne sont pas entendues sur des sujets tels que la consigne et ses compétences sur le fonctionnement des centres de tri.

M. Offre, signale qu'il a reçu le député de sa circonscription pour une visite des équipements du SMICTOM. Ce parlementaire qui fait du bon travail sur d'autres domaines (exemple : ruralité) méconnaît totalement les textes votés sur les déchets. Chaque parlementaire semble spécialisé et n'a pas une vision globale des sujets traités.

M. Loïc Babary, fait observer que les collectivités locales sont accusées de faire du lobbying sur le refus de la consigne.

M. Fraillon, souligne que le Sénat s'est opposé à cette mesure lors de l'examen de la loi sur le gaspillage alimentaire.

M. le Président, qui a été assistant parlementaire connaît bien le fonctionnement du Parlement. La Vème République est ainsi faite : les députés se spécialisent et obéissent aux consignes de leurs groupes. En dernier recours, la décision est prise à l'Elysée.

C'est ainsi, que des décisions sont prises sans mesurer les impacts sur le terrain.

A l'exception des fabricants de plastique, les partenaires intervenants sur les déchets (exemple : AMORCE) s'opposent à la consigne. La consigne du verre est irréalisable sauf sur des petits terroirs viticoles avec accord des viticulteurs qui se regroupent. L'histoire, le marketing fait que chaque vignoble dispose de son type de bouteille. Les coûts de transfert et l'impact environnemental pour un recyclage sur site d'origine n'a aucun sens.

M. Offre, indique qu'en tout état de cause, le paiement des cotisations 2020 de Touraine Propre ne sera pas honoré. Le Trésor Public s'opposera au paiement d'une compétence exercée sur deux syndicats.

M. le Président constate, à ce stade, que deux solutions possibles :

- un vote du Comité Syndical pour se prononcer sur la sortie du SMITOM d'Amboise.
- l'organisation d'un séminaire de travail pour mettre à plat la situation et évoquer le contexte insoluble avec les pouvoirs publics (Etat, parlementaires, conseillers régionaux, trésor public...).

M. Massard (Chinon), fait observer que la note de synthèse jointe à la convocation n'évoque pas explicitement un vote du Conseil Syndical.

M. le Président, explique qu'il était difficile de proposer un vote définitif en l'absence d'un avis juridique précis et écrit. C'est pourquoi, il suggère d'opter pour l'organisation d'une séance préalable de travail avec toutes les parties concernées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'organiser une rencontre de travail où seront débattus, les sujets suivants :

- Organisation territoriale,
- Solutions de traitement des déchets résiduels.

POINT 2- FIN DU SMIOM DE COUESMES AU 31/12/2019 – « REPRISE » DES COMMUNES PAR LEUR COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RATTACHEMENT

- A la date du 1^{er} janvier 2020, la situation administrative délicate qui perdurait depuis plusieurs années sur le Nord – Ouest du département, sera résolue. Le SMIOM de Couesmes aura été dissous.
- Dans le domaine des déchets, les communes de l'ex- cc Pays de Racan seront reprises par la CC Gâtine- Choisilles – Pays de Racan. Les communes de la CC Touraine Ouest Vallées (TOVAL) seront définitivement gérées par cette CC. A noter que la CC TOVAL a transféré sa « compétence déchets » au SMIPE Val Touraine Anjou pour les communes de l'ex- SMIOM.
- Une modification statutaire sera donc à effectuer lors du Comité Syndical de janvier-février 2020.
- A noter que le SMIPE Val Touraine Anjou a participé pour la première fois à la réunion des techniciens du 19 septembre et que cette collectivité va perdre à compter du 1er janvier 2020, des communes situées dans le Maine-et- Loire. Le SMIPE est donc en train de se recentrer sur l'Indre-et-Loire.

FINANCES

POINT 3- APPEL A PROJETS PRINTEMPS 2019

•Subvention à l'Université de Tours pour un colloque international « La mise en valeur des déchets ». Du 18 au 24 Novembre 2019.

La Commission propose l'octroi d'une subvention de 1 200 € à CITERES – Université de Tours pour ce colloque. La somme sera répartie de la manière suivante :

- 600 € prestation d'animations.
- 600 € achat de panneaux, bâches, petit matériel.

Comme pour les autres dossiers, versement de 30 % de la subvention sur devis signé, puis les 70 % restants seront versés lors de la production des factures correspondantes.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide l'octroi d'une subvention de 1 200 € à CITERES – Université de Tours.

•Subvention à la Ressourcerie la Charpentière.

La Commission propose l'octroi d'une subvention de 1 000 € pour l'achat d'outillages permettant de sécuriser les ateliers. Il est souligné que ces ateliers ont pour objet de développer « le geste » de réemploi et de réparation, et ont donc bien pour objet de réduire les déchets.

Comme pour les autres dossiers, versement de 30 % de la subvention sur devis signé, puis les 70 % restants seront versés lors de la production de la facture correspondante.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide l'octroi d'une subvention de 1000 € à la Ressourcerie La Charpentière.

•Dossiers refusés :

Association Nove Nove Cinco : il s'avère que le but premier du projet porte sur la mise en œuvre de manifestations socioculturelles et artistiques et non sur la réduction des déchets au sens strict du terme.

Pour cette raison, la Commission n'a pas donné une suite favorable à la demande de subvention.

SEPANT : Le projet « Stimuler la prévention-réduction des déchets d'équipement électriques et électroniques des ménages en Indre et Loire –Phase 2 » n'a pas été retenu par les membres de la Commission.

En effet, il apparaît que les enjeux portent plus sur une éducation des consommateurs à acheter des produits plus chers et plus qualitatifs, mais aussi sur la production d'appareils réparables par les industriels.

•Réduction de subvention :

Lors du dernier Comité Syndical, il avait été octroyé 3 100 € à l'ASSO Terre du Son dont 800 € pour la location d'un cheval avec une charrette (avec bâche Touraine Propre sur l'équipement). La facture proposée s'élève à 680 €. En fonction des factures qui continuent d'arriver, la subvention s'élèvera donc au maximum à 2 980 €.

Il y aura une délibération définitive sur ce point lors du Comité syndical de décembre.

POINT 4 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE CORRESPONDANTE

Article 6574- O20- AG – Subvention CITERES – Université de Tours : + 1 200 €

Article 6574- O20- AG- Subvention La Charpentière : + 1 000 €

Article 6188- Autres frais divers : - 2 200 €

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de passer la décision budgétaire modificative suivante.

REDUCTION A LA SOURCE

POINT 5- POINT SUR BORNES LIVR'LIBRE

A la date du 2 octobre 2019, 106 bornes sont en service.

La 100ème borne a été inaugurée à St Genouph , le 14 septembre 2019 .

Nouvelles bornes installées depuis le dernier Comité Syndical :

- CC Loches Sud Touraine : Beaulieu les Loches, Cussay, Ciran, Dolus le Sec, Manthelan, Sepmes , St Jean St Germain , St Hippolyte, Tournon St Pierre,

- Tours Métropole Val de Loire : St Genouph, Tours Gentiana, Tours parc Ste Radegonde,
- Smictom d'Amboise : Morand, Civray de Touraine, Les Hermites,
- CC Touraine Est Vallées : Vernou/ Brenne,
- CC Gâtine-Choisilles-Pays de Racan : St Paterne –Racan.

POINT 6- LANCEMENT D'UNE CONSULTATION - 15 ANIMATIONS D3E EN MILIEU SCOLAIRE (avec possibilité de reconduction en 2021) et autorisation de signer le marché pour M. le Président.

Lors de l'année 2019, quinze animations sur les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E) ont ou vont être réalisées par l'association Couleurs Sauvages en classes de CM1- CM2 et au collège.

L'intérêt de ces animations est de sensibiliser les jeunes générations à la question des D3E mais aussi d'intervenir en collège (les animations gaspillage alimentaire et compostage sont ciblées sur les écoles primaires).

Pour 2019, la plupart des animations vont avoir lieu entre novembre et décembre.

Il est donc un peu tôt pour avoir un retour des enseignants. Néanmoins, l'association Couleurs Sauvages possède une solide expérience dans ce domaine.

Pour l'année 2020, il est donc proposé de passer un contrat de 15 animations D3E (niveaux : à partir du CM1 et jusqu'en 3ème).

L'animation est financée à 50 % par la région Centre – Val de Loire. Le coût net pour Touraine Propre est de 157.50 € par animation si l'on passe commande de 15 animations. (15*157.50 € = 2 362.50 €).

En 2021, il pourra être procédé à une mise en concurrence si le Comité souhaite reconduire ce type d'animations.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise M. le Président à signer le contrat correspondant. Cette somme sera inscrite au BP 2020.

POINT 7- LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ANIMATIONS LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET COMPOSTAGE EN MILIEU SCOLAIRE 2020 (avec possibilité de reconduction en 2021) et autorisation de signer le marché pour M. le Président.

En 2019, les animations « lutte contre le gaspillage alimentaire » et compostage en milieu scolaire (à partir du CE1 jusqu'à la 5^{ème}) seront comprises entre 95 et 100 (TMVL inclus). Ces animations rencontrent un vif succès sur l'ensemble du territoire.

Il est donc proposé de relancer, pour 2020, une consultation pour le territoire hors TMVL. Nombre d'animations proposées 15 à 60.

A noter qu'en plus, le marché de TMVL fera l'objet d'un transfert à Touraine Propre lors du Comité Syndical de décembre 2019).

A l'unanimité, le Comité syndical autorise M. le Président à lancer la consultation et à signer le marché correspondant.

POINT 8 – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION BORNES LIVR'LIBRE 2020 (avec possibilité de reconduction en 2021) et autorisation de signer le marché pour M. le Président.

A la date du 2 octobre 2019, 106 bornes sont été installées sur le territoire.

Les bornes Livr'Libre rencontrent toujours un vif succès. Le territoire prioritaire se situent sur la CC de Loches Sud Touraine, en particulier les secteurs de l'ex- CC Montrésor et l'extrême –sud.

Le marché arrivant à échéance fin 2019, il y a lieu de relancer une consultation pour 2020 (avec possibilité de reconduction en 2021).

Bornes en PolyAl – conditions de maintenance et de réparation ciblées – 8 à 20 bornes par an. Les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2020.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise M. le Président à lancer la consultation et signer le marché correspondant.

POINT 9- CENDRIERS PEDAGOGIQUES

Présentation en séance de quelques modèles existants sur le marché.

A titre d'information, un seul mégot pollue 500 litres d'eau !

De plus, les nombreux mégots dans certains endroits n'incitent pas à la propreté urbaine (mais aussi rurale) et ne sensibilisent pas à la réduction des déchets.

On peut espérer que des cendriers « pédagogiques » sensibilisent les fumeurs à jeter leurs mégots au bon endroit, mais facilitent une prise de conscience des déchets produits par chacun.

Il existe aujourd'hui des solutions « clé en main » qui permettent le recyclage des mégots en isolants.

Le Comité Syndical juge ce dossier intéressant et discussion en séance des solutions qui pourraient être mises en œuvre.

POINT 10- GUIDE « Prévention et Réduction à la source des déchets – Actions du syndicat Touraine Propre et des collectivités adhérentes ».

Ce guide est diffusé en séance.

POINT 11- FLYER SUR LES PLASTIQUES EVITABLES

Le projet de visuel avait été projeté lors du Comité Syndical du 28 mars.

Le flyer est diffusé en séance.

PLAN REGIONAL DECHETS

POINT 11 bis – PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets pages 2 et 3

ETUDES

Présentation des documents diffusés lors de la réunion techniciens du 19 septembre. Ils sont joints en annexe du présent compte- rendu.

POINT 12- DECHETERIES MUTUALISATION : RETOUR SUR REUNION TECHNICIENS DU 19 SEPTEMBRE 2019

Lors de la conférence des Présidents tenue dans le cadre des contrats de réciprocité, il a été décidé, à l'unanimité, de mutualiser l'accès aux déchetteries.

Présentation des conventions en cours (avec cartographie mise à jour le 19 septembre).

Après consultation des techniciens, dans le cadre d'une mutualisation, plusieurs problématiques précises se posent :

- Réinvestissement du coût des cartes + logiciel pour certaines collectivités qui viennent d'investir dans un nouveau système.
- Problème de place pour installer une borne dans certaines déchèteries.
- Problème de personnel si lecteur de carte portable (souvent 1 seul agent sur le site dans le cas des déchèteries rurales).
- Problème d'harmonisation des apports (si trop de différences, le calcul du coût par passage devient difficile et discutable).
- Problème de l'harmonisation de l'ouverture aux professionnels.

Idée abordée lors de cette réunion : animateurs Touraine Propre dédiés en Haut de quai. Ils iraient à tour de rôle faire de la sensibilisation sur le tri des déchets en déchèteries.

POINT 13 – RESSOURCERIES : RETOUR SUR REUNION TECHNICIENS DU 19 SEPTEMBRE 2019

Présentation de la cartographie en séance.

Il est proposé d'employer le terme « espace réemploi » pour des points comme le Collectif Cycliste 37 (vélos) ... en effet, le terme Ressources est déposé.

Projets actuels :

- Matériauthèque : comme son nom l'indique, il s'agit de réemploi de matériaux, liés aux fins de chantier. Le Smipe Val Touraine Anjou en a ouvert une fin avril 2019, et cela donne déjà d'excellents résultats.

- CC Loches Sud Touraine : projet d'une nouvelle déchèterie sur Descartes avec mise en place d'une zone matériauthèque.
- Smictom du Chinonais : cette collectivité a des projets sur ses 11 déchèteries. A noter que la mise en œuvre de ces projets qui restent à définir, serait bien sûr phasée.
- CC Gâtine-Choisilles – Pays de Racan : étude de faisabilité financée dans le cadre de l'appel à projets Touraine Propre. Ouverture mi- novembre 2019 sur le site de Tri Tout à St Antoine du Rocher. 440 m² – gestion du site par Tri 37 avec local mis à disposition mais pas de subvention de la collectivité. Dans un premier temps, pour des raisons liées à l'accès de la déchèterie, seuls les habitants du territoire auront accès à cette Ressourcerie. Cela pourra éventuellement évoluer.
- CC Touraine Vallée de l'Indre : les agents de collecte de la régie vont devenir à compter du 1^{er} janvier 2020 « animateurs de quai de déchèteries ». Sur la déchèterie de Sorigny, qui ouvre ses portes au 1^{er} janvier 2020, un local de 120 m² sera destiné à la valorisation des D3E (précisions en séance de M. Houlard). Un autre local de 65 m² permettra d'enlever un certain nombre d'objets de la benne tout- venant.

Préconisations :

- Après visite du site pilote de Saran (45), il s'avère qu'un bien mis en vente dans le cadre du réemploi ne doit pas être mis à plus d'un tiers du prix du neuf sur le marché.
- Le système de réemploi des matériaux et des dépôts semble mieux fonctionner avec la « déchèterie à plat » ou dépôt direct des particuliers sur plate- forme avec tri d'agents spécialisés (sauf déchets verts et gravats).

POINT 14 – DECHETS VERTS : RETOUR SUR REUNION TECHNICIENS DU 18 SEPTEMBRE 2019

Situation actuelle et projets :

- Smictom d'Amboise : voudrait réaliser un agrandissement de l'actuelle plate-forme.
- Smictom du Chinonais : vont définir des zones avec un broyeur professionnel (manipulé par un agent spécialisé) ; les particuliers amèneront leurs déchets verts et pourront repartir avec du broyat. Problématique : les thuyas qui sont nombreux, et ne peuvent pas être utilisés pour un broyat de qualité.
- Certaines collectivités, comme TMVL et CC TVI, envoient une partie de leurs déchets verts dans la Vienne, du fait des consultations lors des marchés et faute d'exutoires locaux.
- CC Loches Sud Touraine : projet de location de broyeur par les particuliers avec un prix négocié par la collectivité locale auprès des professionnels locaux. Campagne d'arrachage des thuyas et replantage avec des espèces locales moins problématiques. Envoi de déchets verts, vers des groupements d'agriculteurs pour compostage.

Problématique : les entreprises ont tendance à délaisser le marché de traitement des déchets verts du fait du coût du transport. Ils favorisent le broyat de bois et branches pour les chaufferies.

Avis général : les déchets verts tendent plus dans une problématique de réduction et non de continuité d'apports pondéreux et peu lucratifs. Les collectivités demandent une aide à la communication de la part de Touraine Propre sur ce sujet.

POINT 15- CENTRE DE TRI : INTERVENTION DE M. GALLIOT

Présentation de l'évolution du dossier par M. le Président. **Page 2**

POINT 15 bis - CONTRATS DE RECIPROCITÉ

M. le Président rappelle que la conférence des Présidents d'intercommunalité qui s'est tenue avant l'été a pris des décisions politiques concernant les déchets :

- mutualisation des déchetteries,
- étude sur les ressourceries,
- traitement des déchets verts.

Des réunions de travail ont été organisées avec l'ensemble des techniciens du département pour évoquer ces sujets.

M. Fraillon présente l'ensemble des conclusions de ces travaux et des cartes de synthèse qui seront jointes au compte-rendu.

M. le Président remercie M. Fraillon de ce travail. La prochaine étape consistera à présenter ces conclusions au groupe de travail des contrats de réciprocité puis aux Présidents des intercommunalités pour validation politique.

M. Fraillon fait observer que certains sujets nécessiteront des arbitrages, par exemple :

- Quelle structure pourra porter des marchés pour l'achat de matériel dans les déchetteries ? Touraine Propre n'a pas cette compétence.
- Quelle organisation dans les déchetteries pour assurer l'accueil et le pointage aux entrées et l'aide au tri ? Quelle place pour les professionnels ?
- Comment sensibiliser les agents de déchetterie à la qualité du tri dans les bennes car il y a de plus en plus de refus des repreneurs.
- Quelles solutions techniques pour les déchets verts ? Les prestataires se désintéressent de cette filière.

M. Dattée constate que le rôle de l'agent de déchetterie est davantage d'accompagner les visiteurs dans le tri que d'assurer l'accueil.

M. le Président indique que ces sujets techniques doivent trouver des solutions dès lors que la volonté politique d'avancer a été affichée.

Les problèmes juridiques seront examinés dans le cadre des réflexions évoquées sur les statuts (exemple : SPL)

Touraine Propre peut initier, si les syndicats l'acceptent, une formation commune des agents de déchetterie.

Sur les déchets verts, des réflexions sont à mener dans le cadre des études sur la filière bois énergie (exemple : plateformes de broyages publics).

QUESTIONS DIVERSES

M. Fraillon informe le Comité Syndical qu'il va quitter ses fonctions au sein de Touraine Propre, suite à une promotion au sein de Tours Métropole Val de Loire. Il n'est plus en capacité d'assurer les deux missions.

M. le Président comprend ces évolutions professionnelles légitimes. Un remplacement devra être étudié. Il signale également que M. Cubero, devra également être remplacé au sein de Tri Val de Loir(e).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Président

Jean – Luc GALLIOT